

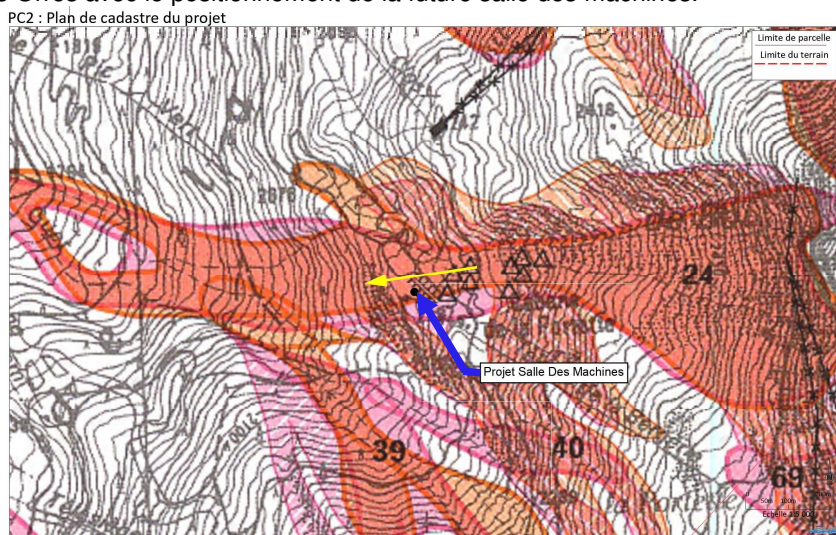
STATION DES ORRES

CONSTRUCTION SALLE DES MACHINES DE BERGERIE
PC n° PC 005 098 22 H 0023
Avis DDT – SAS – Unité Urbanisme Risques du 25 janvier 2023

ATTESTATION CONCERNANT LA RESISTANCE DES FACADES DE LA SALLE DES MACHINES EXPOSEES AUX EFFORTS D'AVALANCHE

1 – Orientation des avalanches et de la salle des machines

Ci-dessous un extrait de la Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanche (CLPA) sur la commune des Orres avec le positionnement de la future salle des machines.



Extrait CLPA sur la commune des Orres

Cette CLPA indique que dans la zone de la salle des machines, les avalanches ont une orientation Nord-Est => Sud-Ouest.

Le dossier de plans du permis de construire référence ORR_221508 montre que le bâtiment a également une orientation Nord-Est => Sud-Ouest. La façade d'entrée du bâtiment est au Sud-Ouest.

2 – Présentation des façades exposées aux efforts d'avalanche

a) Pour la façade Nord-Est – Façade exposée

La façade exposée Nord-Est est remblayée et protégée par une tourne avalanche. Seuls les acrotères en béton armé de la toiture terrasse sont soumis aux efforts d'avalanche. Ces acrotères seront dimensionnés pour reprendre ces efforts.

b) Pour la façade Nord-Ouest – Façade latérale

La façade latérale Nord-Ouest est partiellement remblayée et protégée par une tourne avalanche. Cette façade en béton armé ne comporte pas d'ouvertures. Elle sera dimensionnée pour reprendre les efforts d'avalanche.

Construction Salle des machines de Bergerie Station des Orres	Attestation concernant la prise en compte des efforts d'avalanche ORR_221514 1/2
--	---

c) Pour la façade Sud-Est – Façade latérale

La façade latérale Sud-Est est partiellement remblayée et protégée par une tourne avalanche. Cette façade en béton armé ne comporte pas d'ouvertures. Elle sera dimensionnée pour reprendre les efforts d'avalanche.

d) Pour la façade Sud-Ouest – Entrée du Bâtiment

La façade Sud-Ouest n'est pas exposée à des efforts d'avalanche. C'est pourquoi, uniquement cette façade comporte des ouvertures.

3 – Efforts d'avalanche considérés

Pour le dimensionnement des façades indiquées dans le paragraphe 2 ci-dessus, les efforts d'avalanche suivant seront considérés :

➤ Sur toute leur hauteur, les façades et les toitures exposées ou latérales, devront être renforcées pour résister à une pression P1, perpendiculaire à la façade, à une pression P2, horizontale et parallèle à la façade (due au frottement de l'avalanche) et à une pression P3, verticale vers le haut :

		Sur les façades exposées	Sur les façades latérales
P1	Sous H = 4 m	30 kPa	15 kPa
	Sur le reste de la façade	10 kPa	8 kPa
P2	Sous H = 4 m	12 kPa	5 kPa
	Sur le reste de la façade	5 kPa	4 kPa
P3	Sur toute la façade	8 kPa	7 kPa

Extrait Avis DDT – SAS – Unité Urbanisme Risques du 25 janvier 2023

4 – Conclusion

Nous attestons que la conception des bâtiments prend en compte le renforcement des façades

Fait à Grenoble, le 30/01/2023


CNA Maître d'œuvre
Le Triomphe
34, avenue de l'Europe
38100 GRENOBLE
Tél 04 76 33 35 42 - Fax 04 76 22 51 97